

Adaptation au changement climatique : réduire les risques d'inondation en milieu urbain

J'aimerais vous parler de notre audit sur l'**adaptation aux changements climatiques : réduire les risques d'inondation en milieu urbain**.

Les Ontariens qui habitent une zone aménagée — quelle que soit leur proximité à un plan d'eau comme une rivière ou un ruisseau — sont exposés au risque d'une inondation urbaine.

Les inondations en milieu urbain surviennent lorsque les fortes précipitations excèdent la capacité des systèmes de drainage dans les zones aménagées d'absorber, de recueillir et de transporter les eaux pluviales.

Cette situation peut entraîner des inondations dans les rues et, de ce fait, des conditions routières dangereuses, des fermetures de transport en commun et des pannes d'électricité.

De plus, les eaux pluviales sales risquent de se mélanger aux eaux d'égout brutes et causer un refoulement par les égouts collecteurs dans les maisons ou s'infiltrer dans les sous-sols, ce qui endommagerait la propriété et mettrait éventuellement les gens en danger.

Les inondations en milieu urbain coûtent cher aux propriétaires, aux gouvernements et aux assureurs et leurs retombées économiques, sociales et environnementales peuvent être graves.

À titre d'exemple, les précipitations record de 2013 à Toronto qui ont causé des inondations fluviales et en milieu urbain ont été la catastrophe la plus coûteuse de l'Ontario.

Les réclamations d'assurance liées aux 7000 sous-sols inondés et aux 900 000 ménages laissés sans électricité se sont chiffrées à environ 1 milliard de dollars.

Il est impossible de prévenir les fortes pluies, mais on peut prendre des mesures pour s'adapter à la fréquence attendue des épisodes de pluies intenses en raison du changement climatique.

Divers moyens de contrôle, qu'ils soient naturels ou bâtis, peuvent servir à absorber ou à rediriger les eaux pluviales afin de réduire le risque d'inondation en milieu urbain attribuable aux futurs épisodes de pluie.

Aucun ministère n'a été chargé de coordonner les mesures de lutte contre les inondations en milieu urbain en Ontario.

Selon notre audit, quatre ministères provinciaux clés assumaient de grandes responsabilités dans la lutte contre les inondations urbaines en Ontario.

Ce sont :

- le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs;
- le ministère des Richesses naturelles et des Forêts;
- le ministère des Affaires municipales et du Logement;
- le ministère de l'Infrastructure.

Notre audit nous a permis d'évaluer dans quelle mesure ces ministères collaborent bien pour réduire le risque d'inondations en milieu urbain en Ontario.

Il nous a permis aussi de conclure que le gouvernement provincial n'a jamais précisé les rôles à jouer en Ontario lorsque vient le temps de coordonner et de lutter contre les inondations en milieu urbain.

Par conséquent, il y a eu des failles dans les responsabilités et le respect des mesures et engagements provinciaux pour lutter contre le risque d'inondation en milieu urbain.

Au cours de notre audit, nous avons relevé que de nombreux acheteurs de nouvelles maisons ne sont pas protégés contre les refoulements d'égout à cause des critères vagues relativement aux clapets anti-retour dans le Code du bâtiment de l'Ontario.

L'installation d'un clapet anti-retour coûte environ 250 \$ pendant la construction d'une maison, tandis que la rénovation pour en ajouter un coûte des milliers de dollars et que les réparations des dommages à une maison inondée peuvent coûter plus de 40 000 \$.

La mise à jour du Code du bâtiment de l'Ontario visant à exiger l'installation d'un clapet anti-retour dans les maisons nouvellement construites est une mesure sensée qui pourrait permettre à de nombreux Ontariens d'économiser des dizaines de milliers de dollars.

De plus, nous avons constaté que dans le sud de l'Ontario, on continue de perdre des espaces verts et des milieux humides qui permettent de maîtriser les inondations.

Les espaces verts jouent un rôle important dans la réduction des inondations, car ils absorbent l'eau et réduisent le ruissellement des eaux pluviales.

De nombreux milieux humides ne sont ni évalués, ni désignés à des fins de protection par le gouvernement de l'Ontario.

Selon notre audit, près de la moitié des milieux humides du sud de l'Ontario ne sont toujours pas évalués et risquent d'être perdus.

Le gouvernement de l'Ontario n'a aucune stratégie de conservation des milieux humides et, en 2018, il a abandonné les objectifs établis antérieurement pour contrer leur perte.

Notre rapport contient 16 recommandations, notamment :

- mettre au point un cadre provincial relatif aux inondations en milieu urbain qui permet de définir et d'attribuer clairement les rôles et les responsabilités dans la lutte contre celles-ci;
- passer en revue les critères du Code du bâtiment de l'Ontario en lien avec l'installation de clapets anti-retour;
- concevoir et mettre en oeuvre un plan stratégique pour protéger, conserver et restaurer les milieux humides.

Vous pouvez lire le rapport en question au www.auditor.on.ca/index-fr.html.